



Gymnastique Féminine

District de BESANCON

Besançon et Voray 17.10.2021 et 11.12.2021

Initiation juges

Le District de Besançon organise une journée de formation pour les **juges débutants** de « **Gymnastique féminine**» En voici les éléments d'organisation.

Présentation

Public concerné :	 Age : 14 ans dans l'année 2021 Obligation d'être licencié au moment de l'inscription
Contenu	Présentation de la FSCF – Généralités sur le jugement Imposés : les fautes générales et techniques
Lieu, dates et horaires :	Lieu : Besançon pour la théorie Centre diocésain Gymnase de Voray pour la pratique Dates : dimanche 17.10.2021 Besançon Journée samedi 11.12.2021 13 h 30 à 17 h 30 Gymnase de Voray avec AF3
Conditions de repas et d'hébergement :	Repas pris sur place au centre diocésain pour le 17.10.2021
Amener :	 De quoi prendre des notes – Programme fédéral 2022 ou photocopies tenue sportive pour la pratique en salle avec des gymnastes le 11.12.2021
Inscription :	 Date limite d'inscription : 11.10.2021 Date limite de retour des autorisations et de règlement : 13.10.2021 Nombre minimum d'inscriptions : 10 Nombre maximum d'inscriptions : 30 Coût : 25.00 € à la charge de l'association À régler à l'inscription par virement
	CREDIT MUTUEL Titulaire IBAN: FR76 1027 8080 0300 0306 7124 586 - CMCIFR2A Aucune inscription n'est prise en compte sans règlement.
Autorisation parentale :	à joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doit être remplie par les parents ou tuteurs et arriver au siège avant le : 13.10.2021
Contact sle jour du stage	17.10.2021 Fabienne FOURNERET 07 69 58 91 29 Anne Claude CHAPUIS 06 09 66 91 32 Isabelle GIRARDIN 06 47 10 99 77 11.12.2021 Lucienne Guenot <u>lucienneguenot@hotmail.fr</u> 06 31 26 61 68

En cas de besoin, vous pouvez nous contacter au District de Besançon sur le mail ci-dessous. Avec nos cordiales salutations.

Martine HUFSCHMITT Marie France JUNOD 06 87 40 55 47

Le centre diocésain ne permet plus l'accès aux parkings les jours de formation. Il est possible de bénéficier d'une réduction pour le parking de la mairie (sous terrain) : 5.00 € la journée.

Il faut <u>nous transmettre par association</u> en même temps que les inscriptions, le nombre de véhicules qui seront présents, avec la date – nom association – nombre de véhicules

Il sera donné à chaque conducteur, au cours de la journée, un ticket de paiement à tarif réduit. Nous espérons que vous pourrez les mettre aux impôts avec vos IK.

Sinon il faudra vous garer sur le parking de Chamars dans la partie gratuite ou payante.

FSCF – District de Besançon districtbesancon25@orange.fr